L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 2 OCTOBRE 1880. 54me Année.

DUFOUR & LINET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 2 OCTOBRE 1880.

Entered at the Post office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

POUR PRÉSIDENT :
WINFIELD SCOTT HANCOCK,
DE LA PENNSYLVANIE.

POUR VICE-PRÉSIDENT :
WILLIAM H. ENGLISH,
DE L'INDIANA.

ENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par Spear & Escoffier à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, magnifique propriétés convenables spécialement pour des jardiniers ou des horticulteurs, propriétés de choix dans le Premier et le Second District; cette belle résidence et emplacement de commerce No 65 rue Royale; la résidence et magasin en briques à deux étages au coin des rues Hôpital et Royale, ce magnifique magasin en briques à trois étages No 67 rue Front, s'étendant jusqu'à la rue Fulton.

Par A. Selle, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, élégante et confortable maison de résidence à deux étages, recouverte en ardoises, bâtie spécialement pour résidence de famille, Nos 149 et 151 rue Esplanade, terrain de valeur pour bâtir faisant face à la rue Amour, magasin de valeur en briques, coin Tchoupitoulas et Gravier, bien connu comme le "Woods House", magnifiques lustres à gaz, trois glaces françaises de prix.

Succession de John Peter Guerdner. — L'attention du public est respectueusement invitée sur la vente à l'enchère publique qui s'effectue aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Encanteurs et des Négociants, rue Royale entre Douane et Canal pour le compte de la susdite succession, de la propriété de valeur formant l'angle des rues Dauphine et Marant, dans le Troisième District. L'adjudication se fera publiquement en faveur du plus fort enchérisseur. Pour les conditions, voir l'annonce de MM. Spear et Escoffier.

RESPONSABILITÉ.

Ce qu'il y a de plus triste dans cette affaire de détournement des fonds de la ville et des fonds de l'Etat, c'est la persécution des contribuables qui en a été comme la conséquence. En une année, l'ex-shérif civil n'a reçu et payé à la ville qu'une somme de $12,000 et peut-être qu'à l'Etat il n'a rien compté du tout, bien qu'il eut dans ses mains pour trois ou quatre millions de reçus non payés, et à l'occasion desquels il y avait devant les cours des poursuites incessantes, et à l'occasion desquels aussi il y avait à la bourse du shérif des ventes incessantes de propriétés saisies et sacrifiées à l'avidité du fisc, du fisc cependant moins avide que les officiers fiscaux.

C'est immédiatement après l'ajournement de la Convention qu'auraient commencé, à ce qu'il paraît, les détournements ou les infidélités de comptes du shérif, et c'est à partir de cette époque que les membres qui composent notre administration de ville ont commencé ouvertement à prendre en pitié, c'est-à-dire à tourner en ridicule l'innocence des contribuables qui croyaient naturellement que l'administration se croirait obligée de respecter les articles de la Constitution votée pour la protection des citoyens propriétaires.

Dans cet esprit de rapacité que nous avons dénoncé bien souvent, l'administration se pressa de construire un budget en rapport avec ses prétendus besoins dans l'espoir que ce budget, conforme à une légalité frauduleuse, et conforme aussi aux prescriptions d'une charte non abrogée, serait soutenu par les tribunaux, et dès lors les contribuables se virent menacés plus que jamais par les entreprises draconnales du shérif, véritable exécuteur des hautes œuvres de la municipalité. On résista; on ne voulut pas payer les taxes levées en vertu d'un tel budget; on demanda à l'administration d'avoir quelque respect, sinon pour des sujets de la municipalité entièrement privés de revenus, mais du moins pour la Constitution qui les avait pris sous son égide.

Vaines raisons! Inutiles supplications! L'administration ne voulut rien entendre et comme elle trouvait plus d'appui parmi les triporteurs de bourse et les financiers que parmi des propriétaires paisibles qui d'ordinaire sont peu enclins aux intrigues et aux cabales, elle porta d'elle-même la question devant les tribunaux, et tout en faisant attaquer la légalité d'une dette véreuse qui aurait dû disparaître de nos livres de finances publiques depuis la rentrée du parti démocrate au pouvoir, elle se félicitait d'avance du mauvais résultat que ce procès fictif devait avoir pour eux qui, avec quelque raison, avaient compté sur l'obéissance de nos autorités aux préceptions de la constitution de 1879, notre loi suprême et fondamentale.

Les procès ayant eu le dénouement qu'elle avait espéré, les menaces de poursuites et de saisie sont devenues plus acerbes que jamais, et pendant que d'un côté on soutenait que la machine municipale serait enrayée forcément si les taxes n'étaient pas payées dans les proportions établies par la loi de 1874, et pendant qu'on ajoutait aux bills de taxe les items relatifs aux demandes des créanciers à jugement, on laissait, d'un autre côté, le shérif civil disposer librement des sommes qu'il réalisait par la vente des propriétés saisies, et on ne lui demandait aucun compte de ces sommes dont la perception avait coûté la ruine de centaines de familles.

C'est ce contraste entre la sévérité de l'administration pour les contribuables, et son insouciance envers les officiers, percepteurs inidèles des deniers publics, qui est, pour nous, le trait le plus déplorable de cette déplorable affaire.

Un autre trait fort déplorable aussi, c'est l'aveu fait d'avance de l'inutilité des poursuites pour récupérer les fonds qui ont été détournés. L'auditeur de l'Etat dit que cela ne le concerne pas et qu'il n'a aucun rapport de droit avec le shérif; l'auditeur des comptes de la ville en dira autant; le trésorier de ville dit qu'il ignorait ces détournements, bien qu'il dût ne pas les ignorer, et l'avocat-général dit que ce n'est qu'au mois de juillet de cette année qu'il a été averti par l'auditeur que le shérif n'avait pas fait son règlement avec les officiers compétents, et qu'il avait raison de croire qu'il fallait attribuer ce retard à son état bien connu de maladie. L'avocat-général ajoute que le montant dû par M. Gauthreaux est grandement exagéré, attendu qu'il n'a pas dû collecter beaucoup de taxes de septembre de l'année dernière au mois de mars de cette année, et qu'il n'avait pas devers lui de graves sujets d'inquiétude parce qu'il savait que l'Etat redevait quelque chose au shérif. Enfin M. Egan dit qu'il n'a pas reçu sa commission sur ce qui a pu être collecté depuis le mois de septembre. Naturellement s'il eût eu que des collections avaient été opérées, il eût demandé la commission à laquelle il avait droit, ce qu'eût fait tout officier dans la même position que lui.

Voilà de belles raison et qui feront bien rentrer au trésor de l'Etat les fonds détournés! Il est clair que l'avocat-général ne pouvait recevoir sa commission sur des recettes qui n'étaient pas faites; mais pourquoi elles n'ont pas été déclarées, c'est ainsi qu'elles n'ont pas été faites! L'avocat-général, puisqu'il a légalement droit à une commission sur toutes sommes collectées pour taxes au moyen de poursuites judiciaires, était justement l'homme qui aurait dû s'apercevoir le premier du long retard du shérif dans le règlement de ses comptes. Ce retard aurait dû lui paraître suspect et lui inspirer une méfiance qui, dans ce cas, eut été parfaitement justifiée.

C'est une triste consolation d'apprendre que les défalcations, dont il s'agit, ont été exagérées, quand on n'a pas la preuve de cette exagération. L'atténuation n'est pas admissible quand on pense que pour la ville, il y a toujours un arriéré de quatre millions et qu'il doit y en avoir un de deux millions pour l'Etat. On sait, de temps à autre, ce qui rentre de ces anciennes taxes, mais on ignore si tout ce qui rentre dans les mains de l'officier collecteur est déclaré par lui, et s'il remet fidèlement au trésor de ville ou au trésor d'Etat tout ce qu'il peut percevoir en sa capacité de receveur ministériel et exécutif. La raison de la maladie de M. Gauthreaux n'est pas recevable non plus, car si le chef est malade, l'autorité supérieure est tenue à plus de rigueur encore envers ses députés, ses assistants ou ses remplaçants intérimaires, attendu qu'ils ne fournissent ni à la ville, ni à l'Etat aucun cautionnement. La responsabilité de leurs actes pèse sur le shérif seul.

Le réannié de cette scandaleuse affaire est que le shérif malade doit à la ville une somme de $100,000, et à l'Etat une somme de $150,000, ces deux sommes pouvant s'élever beaucoup plus haut par les découvertes postérieures qui peuvent avoir lieu, et que pour répondre de ces défalcations, il n'offre, par ses cautions, qu'une garantie de $50,000. N'est-il pas permis en pareil cas, d'appeler à en répondre les officiers supérieurs de la ville et de l'Etat dont la négligence et l'incurie ont été la cause indirecte de ces pertes? Ils en sont certainement responsables.

L'ENQUÊTE.

Le conseil de ville s'est décidé *ex abrupto* à faire une enquête sur les détournements dont l'ex-shérif Gauthreaux se serait rendu coupable, et il a pris la résolution de la faire lui-même, ce qui nous paraît tout à fait irrégulier, à moins que son but ne soit uniquement d'acquérir de plus amples informations sur le péculat dénoncé et sur l'étendue des torts commis envers la ville. Cette précaution est bonne sans doute; elle est même indispensable, mais convient-il que l'investigation soit confiée à ceux même qui peuvent être regardés comme responsables, en dernier lieu, des sommes détournées, dans le cas où les cautions et les biens de l'ex-shérif ne suffiraient pas pour couvrir son déficit? Il nous semble que, si telle doit être la conséquence de l'enquête, les membres du conseil de ville ont plutôt intérêt à dissimuler les détournements qu'à les dévoiler.

Dès lors, cette instruction devrait être conduite par des hommes n'ayant en aucune attache ni avec l'ex shérif ni avec le Conseil de ville. D'ailleurs il ne s'agit pas de témoins, mais de pièces justificatives. Il doit y avoir à l'Hôtel-de-Ville des livres où sont enregistrés les bills remis au shérif pour collection; il doit y avoir d'autres livres pour l'enregistrement des bills payés. En déduisant ces derniers du nombre total, on doit avoir le nombre de ceux qui restent entre les mains du shérif, et s'il ne peut les exhiber qu'en partie, c'est qu'il se sera approprié la différence.

Cette fraude a pu être facilitée par l'insouciance des contribuables délinquants qui, lorsqu'ils payent, se contentent du certificat du shérif et qui le gardent sans prendre la peine de le porter à l'hôtel de ville pour faire inscrire leur libération. Les sommes ainsi détournées ont pu être immenses et peuvent remonter à plusieurs années, car il y bien longtemps que la Nile-Orléans est réduite à cet état de détresse pécuniaire qui en a fait une proie pour les avocats de ville, les greffiers et les shérifs. Mais ces inscriptions manquant à l'hôtel de ville, elles doivent se retrouver quelque part, et c'est là tout ce qu'il faut trouver pour établir la quotité des sommes dont le shérif n'a pas rendu compte.

Il faudrait donc des experts ou des compilateurs plutôt que des témoins, et c'est le ministère auquel la justice aurait recours si l'affaire lui était déférée, car elle appartient réellement à la justice civile pour la fixation des restitutions de la part de l'officier concessionnaire et pour la saisie de ses biens, et à la justice criminelle pour qu'il soit puni de son péculat, s'il y a lieu. Nous espérons, en tout cas, que l'enquête qui occupe le Conseil de ville en ce moment, n'empêchera pas le ministère public, représenté ici par l'avocat-général, de mettre en accusation l'officier délinquant afin qu'il soit puni selon toute la rigueur de la loi. Cet exemple de sévérité est dû à l'indignation publique.

Nous publions dans notre quatrième page le compte rendu de la première séance du comité d'enquête.

Jardin de Wenger.—L'établissement connu sous ce nom et situé rue Bourbon, 11 et 13 fait ce soir la réouverture de ses portes au public. Ceux qui assisteront à cette réouverture seront à même d'admirer les réparations et les innovations faites à la bâtisse et qui ont entraîné le propriétaire à de fortes dépenses. Sur une estrade construite presque au centre de la belle salle, l'orchestre de Bedin composé de femmes exclusivement, se fera entendre; c'est un spectacle d'un genre nouveau que le public néo Orléanais ne dédaignera pas, bien certainement.

PAR LE CHEMIN DE FER DE JACKSON.

Au nombre des grands arrivages par cette route, la chaussure tient presque le premier rang. L'Etoile Rouge seule y est représentée pour d'immenses factures de souliers en tous genres.

Grand déballage limité à l'établissement populaire du coin Canal et Baronne.

Bottes en chevreau, Bottes en maroquin, Pantoutes nouvelles, Bottes la fée, Bottes claquées, Bottines claquées, Bottes pour bébés, Bottes à talons pour enfants, Bottes en peau pour fillettes, Bottes claquées pour fillettes, Chaussures diverses pour messieurs.

50 caisses BLACK CROOKS pour hommes, jeunes gens et enfants. 100 caisses Chaussures chevillées, pour campagne.

Et Grands nombres d'autres genres dont l'énumération serait trop longue. Une visite à l'ETOILE ROUGE ne peut que profiter aux visiteurs.

La maison est ouverte le dimanche jusqu'à une heure

Le plus grand assortiment de secrétaires, étagères, caisses à livres, tables de bibliothèque, armoires pour argenterie et porcelaine, glaces de cheminée et entre fenêtre, aide board. Allez au Palais de Meubles de Hubbard, rue Sud-Ramparts 122.

La Cinchona quinine guérit le frisson et la fièvre

Le Solstice d'été.

Une grande raison pour laquelle une chaude température est si débilitante est la fait que le corps est épuisé par les travaux de l'année. Il est naturel qu'il en soit ainsi. En conséquence pour résister à cette tendance à l'épuisement il est nécessaire de fortifier le corps; ce qui peut réellement être fait par usa ou deux bouteilles de "Bafe Tonic" de Warner. Les médecins usent beaucoup de ce remède dans ce but et il est à vendre chez les droguistes dans toutes les parties du monde.

Un gentleman passe, dans un break, aux Champs-Elysées.

Un gavroche, à un de ses copains :

—Je le connais, celui-là.

—Toi!

—Nous avons la même maîtresse!

L'asile des fous à Jackson.—Nous lisons dans le rapport de M. J. W. Jones, secrétaire et trésorier de cet asile, au gouverneur Witts, qu'on y compte maintenant 107 femmes et 123 hommes, total 230, dont 156 de race blanche et 74 de race de couleur.

De grandes réparations ont été faites à cet asile, et l'on compte y faire de grandes additions qui pourront contenir une centaine d'individus de plus. Pour l'érection de ces nouvelles bâtisses, il y a déjà sur les lieux un amas de 200,000 briques, et comme l'établissement s'est procuré une machine à brique, on en aura bientôt 300,000 on 400,000 de plus, ce qui suffira pour les constructions additionnelles.

La ferme comprend 560 acres, dont environ 100 sont défrichés. Les travaux ont eu de beaux résultats cette année. On a récolté 1500 boisseaux de maïs, 500 boisseaux de pommes de terre. On aura bientôt une récolte de 15 arpents de patates douces sans compter une grande abondance de pois, de graumons et d'autres légumes.

Il y a dans l'établissement dix mules, vingt vaches et veaux, soixante cochons, deux wagons, deux charrettes et tous les ustensiles de ferme nécessaires. Les recettes pendant les dix mois qui ont expiré au 30 décembre ont été de $25,663 33, et les dépenses ont été de cette somme.

ACADEMIE DE MUSIQUE.—Aujourd'hui, "Pinafore" en matinée et en soirée, pour les deux dernières représentations de la troupe Juvénile de Miles. Demain dimanche, "Humpty Dumpty" de Nick Roberts, avec une double troupe de mimes et de paillasses. Le grand Grimaldi, l'unique Dromio et le comique Pedro paraîtront dans la pièce. On se rappelle que le Humpty-Dumpty n'a jamais manqué de faire salle comble, et comme la troupe a été fortifiée de plusieurs artistes fameux, il est certain que le succès sera encore plus grand cette fois.

FORT ESPAGNOL.—A ce soir, le dernier concert, et le dernier feu d'artifice. Le concert sera sous la direction du professeur Borchert et M. Rudolph Gewert s'y feront entendre. Cette annonce seule devrait suffire pour attirer au Fort Espagnol un grand concours de monde. Cet artiste joue du cornet d'une manière tout à fait supérieure et c'est peut-être le plus habile joueur de cornet qui existe. Nous conseillons donc à ceux qui ne le connaissent pas encore de se rendre ce soir au Fort Espagnol pour ne pas laisser échapper la dernière occasion qui leur est offerte de l'entendre, car les concerts se terminent ce soir très positivement. Il y aura en même temps un grand feu d'artifice, préparé depuis longtemps dans le laboratoire de Greenville, N. J., et le prof. Funston a été envoyé tout exprès pour surveiller et commander l'exhibition qu'on annonce comme devant être réellement magnifique. Comme il est certain que le temps favorisera la fête, la scène ne peut manquer d'être animée par une grande affluence de peuple. Le concert commencera à 5 heures et le feu d'artifice à 8. Qu'on n'oublie pas que c'est la dernière grande soirée du Fort Espagnol!

LIEDERTAFEL.—Comme il y a beaucoup de demandes d'invitation pour la fête organisée en l'honneur de nos amis du Texas, il a été décidé, afin d'affranchir de tout blâme le secrétaire de l'association, qu'un comité spécial d'invitation se prononcerait sur toutes les demandes et que tous les membres et amis du Liedertafel seraient priés d'envoyer leurs listes à la boîte postale 4,314. Le comité prendra sans délai ces listes en considération.

—Le *Times* annonce que les chartreux font bâtir en ce moment, entre Brighton et Worthing, un grand couvent qui portera le nom de Saint-Hugues. Les bâtiments, construits sous la direction de M. Normand, architecte, seront presque aussi étendus que ceux de la Grande-Chartreuse du Dauphiné.

SUEZ ET PANAMA.

Sous ce titre: **Conséquences de l'ouverture du canal de Suez,** le *bulletin mensuelle de la Compagnie du canal de Suez* enregistre l'extrait suivant du *Bulletin du ministère des travaux publics* (livraison de juillet 1880).

En dépit des prédictions pessimistes que se plaisaient à faire au début les ennemis de l'entreprise, l'entretien du canal est facile et n'exige, en moyenne, qu'un dragage de 940,000 mètres cubes, qui s'effectue à l'aide d'engins économiques et puissants.

S'il est difficile de mesurer exactement les résultats produits par le percement de l'isthme de Suez, il est du moins permis d'affirmer qu'ils sont considérables. Ce canal a, en effet, transformé la marine, réduit une forte proportion la durée des voyages et par là augmenté l'utilisation du capital et la rapidité des opérations commerciales; non seulement il a déplacé les anciens courants de circulation, mais il en a créé de nouveaux et a ouvert des débouchés au commerce international, en établissant des relations plus directes entre le vieux monde, d'une part, et, de l'autre, l'Inde, la Chine, le Japon et l'Australie.

A l'aide du calcul suivant, donné à titre de simple indication, on a cherché à se rendre un compte approximatif de l'économie qui correspond à cette meilleure utilisation du capital, par l'abréviation des voyages et l'accélération des opérations commerciales.

Les 3 236,800 tonnes qui ont franchi le canal en 1879 peuvent être estimées en moyenne à 1000 francs l'une, soit ensemble à près de 3 milliards. Si l'on admet que ce changement d'itinéraire ait abrégé de deux mois en moyenne la durée des voyages, c'est un gain d'intérêt d'environ 1 0[0 qui se traduit par une économie de 60 millions, c'est-à-dire par une somme précisément égale à celle du péage acquitté par la marine pour la traversée du canal.

D'autre part, l'assurance des marchandises qui suivent cet itinéraire est officiellement inférieure de 1 0[0 à celle qu'elles devraient payer en passant par le Cap. Cette différence, qui équivaut à 10 francs par tonne, couvre exactement le péage du canal et laisse intacte l'autre économie tenant à l'intérêt des capitaux engagés.

En présence de pareils résultats, il est naturel que l'attention publique se porte vers un second isthme qui reste à percer: celui de Panama. C'est un de ces problèmes qui s'imposent à la fin de notre siècle et qui ne sauraient tarder longtemps encore à être résolu.

La supériorité de la navigation à vapeur.—Le perfectionnement de la mécanique a résolu le problème de la navigation à vapeur à bon marché, au lieu de 3 kilogrammes de charbon par heure et par cheval de force, on consomme plus aujourd'hui qu'un kilogramme de combustible.

Aussi la marine à vapeur est-elle parvenue à transporter au prix de un centime par tonne et par kilomètre, comme le faisait la marine à voiles. Elle a en outre l'avantage de pouvoir opérer ses traversées dans un laps de temps à peu près déterminé, tandis que les voiliers restent le jouet des vents, incertains du jour du départ comme du jour de l'arrivée.—(Extrait d'un rapport de M. Assonat, vice-consul de France à Sunderland.

—Notre correspondant particulier nous écrit de Saint-Etienne (Loire), le 13 septembre:

Ce matin, sont arrivés à Saint-Etienne vingt-cinq officiers d'artillerie de toutes grades, venant visiter notre manufacture d'armes et les usines des environs, dans lesquelles se fabriquent des canons pour le compte de l'administration de la guerre.

Ces officiers, qui appartiennent à l'état-major et qui ont été versés dans l'artillerie, arrivent de l'Ecole d'application de Fontainebleau où ils ont fait une sorte de stage. Ils ont, depuis les premiers jours d'août, suivi des exercices à feu à Bourges; après Saint-Etienne, ils iront à Besançon et à Belfort.

—Précepte de bohême:

Emprunter un pantalon et le rendre avec usure.

—Qu'est-ce qu'un soupçon?

—Un sentiment qui nous pousse à chercher ce que nous ne voudrions pas savoir:

Le Blé et les moyens de transport.—M. Levasseur a présenté à l'Académie des sciences morales et politiques d'intéressantes remarques sur la question du blé.

Après avoir indiqué que le commerce international du blé avait depuis le commencement de ce siècle subi des développements considérables, M. Levasseur a assigné à ce fait trois causes principales: l'accroissement de la production, celui de la population et enfin, l'amélioration des voies de transport.

"Cette dernière cause, a dit le savant économiste, me paraît la plus importante des trois, parce que c'est elle qui a déterminé en partie les pays exportateurs à produire davantage et qui a secondé l'accroissement de la population et du bien-être dans les pays importateurs. Le commerce des céréales par voie de terre était impossible entre deux contrées éloignées quand il fallait se servir de charrettes; le transport sous voiles était long et irrégulier; c'est la vapeur qui a créé, avec des communications faciles et rapides sur terre et sur mer, la régularité et la fréquence des relations internationales.

"Lorsqu'on songe que pour l'année 1877 la statistique des pays d'Europe, d'Australie et de quelques pays de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Asie, accuse un mouvement à l'importation de plus de 3,800 millions de francs, et à l'exportation de près de 4 milliards et que ces valeurs représentent à peu près 200 millions d'hectolitres, c'est-à-dire le chargement de 10,000 navires de 2,000 tonneaux, on est frappé de l'importance de ce trafic, de la quantité de travail qu'il a suscité et rémunéré dans les pays exportateurs, de la masse de subsistances et, par conséquent, des éléments de bien-être qu'il a four nis aux pays importateurs."

(*Bulletin du Canal de Suez.*)

—Nous trouvons dans la "Presse" de Strasbourg une lettre d'un ancien député alsacien à l'Assemblée nationale française, G. Steinheil, et nous en extrayons ce qui suit:

"Avant la dernière guerre déjà, un grand nombre d'Alsaciens habitaient les autres provinces de la France, et beaucoup émigrèrent après l'annexion. Le principal motif de cette émigration était l'aversion qu'éprouvaient les jeunes Alsaciens à entrer dans l'armée allemande, que leurs frères aînés, soldats français, avaient combattue.

"On comprend facilement qu'une famille ait de la peine à se résoudre à voir son fils aîné dans l'armée française et son fils cadet dans l'armée allemande, et, comme le service militaire implique le devoir de se battre et de mourir pour la patrie, ce qui est la plus grande preuve de patriotisme, il est tout naturel que beaucoup d'Alsaciens aiment mieux faire volontairement ce sacrifice à la France que de le faire forcément à l'Allemagne.

"De cruelles séparations s'en sont survies dans bien des familles alsaciennes, celle entre autres dont je fais partie. La plus part d'entre nous sont alliés en France et moi-même je suis séparé de mes fils et de la moitié de mes petits-fils.

"Le gouvernement d'Alsace-Lorraine, qui comprend cette situation et qui respecte de pareils sentiments, nous traite avec plus d'égards que la presse allemande. Il conçoit fort bien qu'il est impossible que nous, qui avons été annexés à l'empire d'Allemagne contrairement à notre volonté il n'y a pas encore dix ans, puissions avoir les mêmes idées et les mêmes sentiments qu'un Brandebourgeois entièrement lié à la maison princière depuis des siècles."

—Le dépeuplement de l'Alsace continue. Nous apprenons entre jour le départ de M. Rencher de Colmar. Aujourd'hui, c'est M. Beck, pasteur à l'église française de St Nicolas, qui vient s'établir à Paris.

Un journal strasbourgeois dit à ce sujet:

"M. Beck n'abandonne point sa paroisse, pour aller, comme on l'a dit à tort, chercher à Paris une position brillante. C'est pour une situation modeste qu'il laisse une position faite, une carrière aimée et honorablement remplie, des amitiés chaleureuses et nombreuses, bien des œuvres entreprises et suspendues, et, plus que tout le reste, le souvenir poignant du sol natal. Tout le monde comprendra ce sacrifice quand nous dirons que M. Beck, en l'accomplissant, a voulu pouvoir élever son fils, qui devient un adolescent, dans la même foi patriotique dont a été nourrie sa propre jeunesse."

—La Banque de France adresse au public l'avis suivant:

"Le public est prévenu qu'il a été introduit, depuis le 30 avril 1880, un changement dans le filigrane du billet de cent francs de la Banque de France. La tête de Méronte est la même, mais les clairs et les ombres se trouvent transposés. Ainsi, dans les billets qui portent une date antérieure au 30 avril 1880 quand on regarde le billet en transparence, la lumière vient de gauche, la partie pleine du visage, les cheveux et l'aile à gauche apparaissent en clair; les yeux, les sourcils, le nez, et en général le contours des traits sont marqués par des ombres.

"Dans les nouveaux billets, au contraire, les principales parties de l'image, c'est-à-dire la face et les cheveux se voient en noir, tandis que les yeux, les sourcils, le nez, le contour du visage et l'aile à droite, sont marqués par un trait lumineux.

"Le secrétaire général,
"E. DE JANCIGNY."

—Il y a bien des femmes qui ont cédé à un homme moins par amour que pour avoir une société, c'est-à-dire par crainte de l'ennui.

Mais c'est surtout chez les femmes du monde passant leurs jours dans l'oisiveté que l'ennui fait le plus de ravages. C'est pour échapper à ce mal qu'elles recherchent fébrueusement les plaisirs effrénés, et qu'elles arrivent fatalement aux plus honteux désordres.

La femme est comme l'eau qui dort: elle se corrompt.

—Le duc de M..... a pris pour valet de pied un campagnard qui n'a pas encore eu le temps d'apprendre le langage fleuri des domestiques parisiens.

Un jour, à l'heure de dîner, le duc, retenu pour affaires, le charge d'un met d'excuses pour sa femme.

Le valet revient:

—Eh bien! qu'a répondu la duchesse? demande M. de M....

—La duchesse! ah! elle n'a rien dit, mais elle a fait une gueule!....

Décédée hier, vendredi 1er octobre 1880 Dame EDMOND LABARRE, née Adèle Tuyes. Les amis et connaissances des familles Labarre, Tuyes et Pemberton sont respectueusement priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 4.30 P. M. Le convoi partira de sa dernière résidence, No 275 rue Ste. Claude, entre Columbus et Kerlerec.

Décédé hier matin à 11 1[2 heures, à l'âge de 52 ans et 8 mois, MATHIEU FRANCESCHI, natif de Ersa Corse, France. Les amis et connaissances des familles Barthelemy Antony sont respectueusement invitées assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, samedi, à 11 heures A. M. Le convoi partira de chez son cousin B. Antony, coin Peters et Ursulines.

Les journaux de Mobile, Ala, sont priés de reproduire.

New Orleans Liedertafel.—En vue des nombreuses demandes d'invitations déjà faites au Secrétaire de la fête de cette association donnée en l'honneur de nos visiteurs du Texas et de manière à exonérer notre obligeant secrétaire de tout blâme dans le cas où une ou l'autre des invitations ne seraient pas émises, il a été résolu qu'un comité d'invitation spéciale s'entretiendrait sur chaque application, et prierait les membres et amis de l'association Liedertafel d'envoyer leurs listes à la Boîte de Poste No 4314.

Le comité d'invitation agira promptement et donnera tout son temps à la considération des invitations. 2oct—2 au 19

National Bell Telephone Company.
(Compagnie nationale du Téléphone à cloche.)
AGENCE GÉNÉRALE POUR LES Etats de la Louisiane et du Mississippi
INFORMATIONS complètes et particularités fournies pour l'établissement de communications par le téléphone dans toute ville, station, habitation, tout village, sétérinage, etc. dans ces Etats. Boîte de Poste 29.
W. H. BOFINGER,
Agent général, No 47 rue du Camp.
2 oct—1m

A LOUER.
LA MAISON No 32 rue St Philippe coin Chartres, S'adresser au bureau de l'abeille. 1Fmp—

AVIS D'ÉLECTION.
Bureau du Shérif civil, Paroisse d'Orléans. Nlle-Orléans, 2 octobre 1880.
EN vertu de et sous l'autorité de trois diverses proclamations: lancées par son Excellence Samuel Douglas McEnery, gouverneur intérimaire de l'Etat de la Louisiane, la première à la date du 31 juillet 1880, la seconde à la date du 7 août 1880, et la dernière à la date du 30 août 1880, ordonnant qu'une élection sera tenue le mardi 2 novembre 1880, de 7 heures du matin à 6 heures du soir, pour les objets suivants, savoir:
I. D'élire des électeurs pour le Président et le vice-Président des Etats Unis.
2. D'élire des membres du Congrès pour représenter les divers districts congressionels de l'Etat de la Louisiane dans le quarante-septième Congrès des Etats-Unis.
3. D'élire des officiers de ville pour la ville de la Nlle-Orléans.
4. D'élire deux recorders pour la ville de la Nlle-Orléans.
A vis est présentement donné qu'une élection sera tenue conformément à la loi No 58 de la session extraordinaire de 1877, le mardi 2 novembre 1880, de 7 heures du matin à 6 heures du soir, dans toute la ville de la Nlle-Orléans et toute la paroisse d'Orléans, en les lieux qui seront établis par le gouvernement de ville de la Nlle-Orléans, dans le but de voter pour les officiers suivants, savoir:
I.—Huit Electeurs du Président et du Vice-Président des Etats-Unis, dont deux seront pris dans l'Etat tout entier, et dont six viendront des divers districts électoraux de l'Etat.
II.—Deux Représentants au Congrès, pour représenter l'Etat de la Louisiane dans le 47e Congrès des Etats-Unis pour le terme de deux ans, à partir du 4 mars 1881, savoir:
Un pour représenter le Premier District Congressionel, composé des Troisième, Quatrième, Cinquième, Sixième, Septième, Huitième, Neuvième et Quinzième Wards de la ville de la Nlle-Orléans, (et des Paroisses de Plaquemines et de St. Bernard.)
Un pour représenter le Deuxième District Congressionel, composé des Premier, Deuxième, Dixième, Onzième, Douzième, Treizième, Quatorzième, Seizième et Dix Septième Wards de la ville de la Nlle-Orléans, et des Paroisses de Jefferson, St Charles et Jean Baptiste, St James et St Jean Baptiste.
III. Les officiers de ville suivants pour la ville de la Nlle-Orléans, pour le terme de quatre ans, savoir:
Un Maire
Un Administrateur de Finance.
Un Administrateur du Commerce.
Un Administrateur des Améliorations.
Un Administrateur des Assessements.
Un Administrateur de Police.
Un Administrateur des Comptes Publics.
Un Administrateur des Waterworks et Edifices Publics.
IV. DEUX RECORDERS qui occuperont leurs places jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus ou qualifiés, savoir:
Un Recorder pour la Première Cour de District de Recorder, comprenant le territoire compris dans le premier et quatrième districts de la ville de la Nlle-Orléans.
Un Recorder pour la Seconde Cour de District de Recorder, composé du territoire compris dans le second et troisième districts de la ville de la Nlle-Orléans.
Les dite deux Recorders doivent être élus respectivement par les votants qualifiés des dits deux districts de Cour de District de Recorder.
THOMAS DUPEY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2oct—3jf

AVIS.
Nouvelle-Orléans 30 septembre 1880
Société Française d'Assistance Mutuelle et Bienfaisance. — *Assemblée trimestrielle.*—Les membres de cette Association sont notifiés que la réunion trimestrielle aura lieu le LUNDI 4 octobre à 7 heures du soir au local habituel, coin Ste Marie et Camp.
La présence de tous les membres est requise sans autre invitation.
Par ordre du Vice Président,
P. DUFRECHOU
M DUTREY, Secrétaire. 1oct—3f

A. F. WEBER,
LE TAILLEUR PASHIONABLE bien connu,
A transféré son magasin du No. 124 de la rue du Canal au
No 132 de la rue de la Commune
entre St Charles et Carondelet 1er oct—1m

L'HOTEL ST JAMES
APRES avoir subi des réparations complètes rouvrira ses portes au public SAMEDI PROCHAIN et le assurage sait parfaitement que des chambres bien tenues, une bonne table et le plus être général des voyageurs sont autant de garanties de succès. Conditions modérées.
J. P. LONGLEY,
1er oct 6f Propriétaire

Boulangerie à Louer.
Livraison, 1er novembre prochain.
CETTE BOULANGERIE favorablement connue sur et bien achalandée depuis plus de quarante ans, dernièrement dirigée par M Eric Martin, de cédé depuis quelques mois est située rue Bourbon Nos 56 et 60 entre les rues Conti et Bienville, sur deux lots terrains avec grande cour, écuries magnifiques, récemment réparées et remises à neuf.
S'adresser à QUEYROUZE & BOIS,
Entrepreneurs des rues Bienville et Decatur.
1oct—1m.

AVIS.
Nouvelle Orléans, 20 septembre 1880.
LE soussigné certifie qu'il avait en collection, pour le compte de Pierre Aastos, rue Dauphine No 26, 156 tirage à numéros simples, Classe "H" de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le deuxième gros lot de deux mille piastres, le mardi, 10 août 1880, ce dit billet ayant coûté la somme de deux piastres au bureau No 322 rue Decatur, Nouvelle Orléans, Louisiane, que le montant lui en a été promptement payé en un chèque sur la Louisiana National Bank, sur présentation du billet aux bureaux de la compagnie.
AUGUST RAUXET,
1oct—3f PP No 91, rue Decatur.

AVIS.
Nlle Orléans, 20 septembre 1880.
LES soussignés certifient qu'ils avaient en collection, pour le compte de J Edmonds, Houston, Texas et MM Ball, Hutchings & Co, banquiers, Galveston, Texas, la moitié chacun du billet No 57,688, tirage à numéros simples, classe I, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le quatrième gros lot de deux mille cinq piastres, mardi, 14 septembre 1880, les dits billets ayant coûté la somme de une piastre chacun au bureau de J. D Sawyer, No 111 Market street, Galveston, Texas; et que les montants en ont été promptement payés en un chèque sur la Louisiana National Bank, sur présentation du billet aux bureaux de la compagnie.
W. W. GORDON,
Nom: Coureur de la Banque des Citoyens.
E. B. LHOSTE,
Commis au change et à l'escompte de la Louisiana National Bank de la Nouvelle Orléans, La
1 act—3f PP

AVIS.
Nouvelle Orléans, 23 septembre 1880.
LE soussigné certifie qu'il a en en collection pour le compte de D. H. Yount, No 14 rue D Sudest Washington, D. C., la moitié du billet No 43,290, tirage à numéros simples, classe "L" de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le quatrième gros lot de deux mille cinq cent piastres, mardi, 14 septembre 1880, le dit billet ayant coûté la somme de une piastre, au bureau de M A. Dauphin, 319 Broadway, New York, et que le montant lui en a été promptement payé en un chèque sur la Louisiana National Bank, sur présentation du billet aux bureaux de la compagnie.
Nom: T. M. WESCOAT.
Résidence: Compagnie d'Express du Sud. Nouvelle Orléans, Lne.
1oct—3f PP

La Fête des Saints-Anges étant une celles que célèbre l'Arconfrérie des Mères Chrétiennes, la Présidente prie les Dames qui en font partie de se rendre à la Cathédrale St-Louis, à la Messe qui aura lieu à 7 heures, Samedi, 2 octobre. 20 sept—

Bureau du chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton.—Nouvelle-Orléans, 27 septembre 1880.—A une assemblée spéciale du conseil de direction qui a eu lieu ce jour, un dividende de dent pour cent a été déclaré, provenant des recettes des trois derniers mois, payable aux actionnaires ou à leurs ayant droit à partir de vendredi, 1er octobre. 30 sept—
WALTER W. CROUCH,
28sept—6f Secrétaire et trésorier.

Gages. Gages. Gages.
JE prie respectueusement toutes les personnes qui me doivent des intérêts arriérés sur des objets mis en gage par eux de venir les payer LUNDI, 4 octobre. Tous gages forfaits seront invariablement vendus à l'encan.
P. S. La vente commencera LUNDI, 4 octobre, au coin des r